

BOURSES ESSOR POUR LE RECRUTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EAU – MARTHE-ET-ROBERT-MÉNARD ET C-EAU 2^e et 3^e cycle

- Donateur :** Fonds Marthe et Robert Ménard et le centre de recherche sur l'eau (c-Eau)
- Description :** Ces bourses visent à recruter de nouveaux candidats aux programmes de deuxième et de troisième cycle dans les **domaines liés à l'eau** et ainsi favoriser la recherche dans les disciplines suivantes : **hydrologie, hydrogéologie, hydraulique urbaine, aménagement hydraulique, traitement des eaux, gestion de la ressource en eau et gouvernance de l'eau.**
- Au total, 8 bourses sont réservées aux étudiants de la Faculté des sciences et de génie et 2 bourses à la maîtrise sont réservées pour les étudiants hors faculté correspondant aux critères d'admissibilité.
- Clientèle visée :** 2^e et 3^e cycle
- Valeur :** **7 bourses de 10 000 \$** (10 000 \$ pour un an à la maîtrise, non-renouvelables). De ce nombre :
- 5 bourses de maîtrise sont réservées aux étudiants inscrits dans un programme de la FSG;
 - 2 bourses de maîtrise sont réservées aux étudiants inscrits dans un programme des facultés suivantes : FAAAD, FFGG, FSA, FSAA, FSS, FD, FPHI, FLSH, FSE, FMUS, FTSR ou HEI.
- 3 bourses de 30 000 \$** (10 000 \$ par année pendant 3 ans, non-renouvelables). Ces bourses sont réservées aux étudiants au doctorat inscrits dans un programme de la FSG.
- Le professeur qui supervisera l'étudiant lauréat doit assurer au candidat un montant équivalent à la bourse octroyée.*
- Critères d'admissibilité :**
- Avoir la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou détenir un permis d'études valide au moment de débiter le programme ;
 - Débuter une maîtrise ou un doctorat à l'été 2020, à l'automne 2020 ou à l'hiver 2021, et être inscrit(e) à temps complet (12 crédits et plus par session) ou avoir le statut « [réputé temps complet](#) » durant la période d'attribution de la bourse ;
 - Les étudiants sélectionnés doivent être sous la direction et la codirection de deux professeurs membres (ou membres collaborateurs) du c-EAU. Les étudiants inscrits dans un programme de la FSG doivent être dirigés par un professeur de la FSG. Les étudiants inscrits dans un programme hors-FSG doivent être minimalement co-dirigés par un professeur de la FSG ;
 - Pendant la durée des bourses ESSOR, celles-ci ne peuvent pas être cumulées avec une bourse d'un organisme subventionnaire (CRSNG, FRQNT) ou toute autre bourse d'importance destinée aux étudiant(e)s aux cycles supérieurs.
- Si vous avez des questions à propos de ce point, contactez : bourses@fsg.ulaval.ca

Critères d'évaluation : Excellence universitaire, aptitude ou potentiel en recherche, aptitudes à la communication et au leadership.

Le directeur de recherche devra soumettre la candidature de l'étudiant(e) et celle-ci sera envoyée au comité directeur des bourses ESSOR qui analysera les demandes et déterminera les noms des récipiendaires annuellement.

Constitution du dossier :

- Un résumé du projet de recherche de l'étudiant (300 mots maximum) ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie du dossier de demande d'admission ;
- Une lettre d'appui du directeur de recherche incluant la confirmation de son appui financier de 10 000 \$ pour un an dans le cas des maîtrises et de 10 000 \$ par année pendant 3 ans dans le cas des doctorats.

Conditions suite à l'octroi des bourses ESSOR :

- Le candidat doit accepter l'offre d'admission et la bourse au plus tard 15 jours suivant la réception de l'offre de bourse ;
- Le paiement de la bourse prend fin s'il y a interruption d'inscription ou absence non motivée du candidat de plus d'un mois. Si l'étudiant ne s'inscrit pas à toutes les sessions concernées, il perd la bourse automatiquement ;
- Le paiement sera interrompu si le récipiendaire ne se présente pas à la cérémonie de bourses de la Faculté des sciences et de génie (absence non justifiée).



Le versement complet de cette bourse est conditionnel à votre participation à la cérémonie de remise des bourses de la Faculté des sciences et de génie prévue en mars 2021.

Paiement de la bourse ESSOR :

- Le paiement de la bourse ESSOR ainsi que de la bourse octroyée par le directeur de recherche seront effectués en simultané pour un total de 20 000 \$ sur un an dans le cas des maîtrises et 60 000 \$ sur trois ans dans le cas des doctorats;
- Les versements s'effectueront toutes les deux semaines directement à l'étudiant selon le calendrier de paie de l'Université Laval.

Date limite : **concours prolongé au 6 avril 2020 (23 h 59)**

**Dépôt du dossier
et/ou information :**

Téléphone : 418-656-2131, p. 408959

Dépôt par courriel seulement : bourses@fsg.ulaval.ca